

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'YONNE

- Vu le Code de l'éducation notamment l'article D321-8
- Vu le décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école
- Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire

ARRÊTE

Article 1er : La composition de la sous-commission départementale d'appel 1^{er} degré d'Auxerre est la suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

MEMBRES TITULAIRES

Présidente : M. BRIOLLAND Nicolas, inspecteur de la circonscription de Joigny, représentant de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne

Madame BILLES Elodie, directrice de l'école maternelle publique Jean Zay à Auxerre

Madame MOREAUD Karine, directrice de l'école primaire publique de Saint-Fargeau

Madame BONNIN Mathilde, enseignante spécialisée au RASED de l'école primaire publique des Rosoirs à Auxerre

Madame GUENIFFEY Daphné, enseignante spécialisée au RASED de l'école primaire publique des Rosoirs à Auxerre

Monsieur LACROIX Hervé, psychologue de l'éducation nationale

Madame MAZZOCATO Vanessa, Infirmière de l'éducation nationale

Monsieur BROUILLARD Xavier, principal du collège la Croix de l'Orme à Montholon

Madame CAZELLE Jeanne-Marie, professeure de lettres collège Jean Bertin à Saint Georges sur Baulche

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVE

MEMBRES TITULAIRES

N..... représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)

N..... représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)

N..... représentant de l'association des Parents d'Elèves de l'Education Publique (PEEP)

N..... représentant de l'association des Parents d'Elèves de l'Education Publique (PEEP)

MEMBRES SUPPLÉANTS

N..... représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)

N..... représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)

N..... représentant de l'association des Parents d'Elèves de l'Education Publique (PEEP)

N..... représentant de l'association des Parents d'Elèves de l'Education Publique (PEEP)

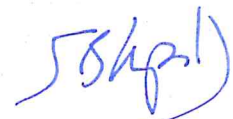
Article 2 : La sous-commission départementale d'appel peut s'adjoindre en tant que de besoin les services de Madame Nicole PARIS, conseillère technique de service social, conseillère technique de l'inspecteur d'académie.

Article 3 : Les membres de la sous-commission départementale d'appel d'Auxerre sont désignés pour la durée d'un an.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique de la DSDEN de l'Yonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site web de la DSDEN de l'Yonne ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 9 juin 2023

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Yonne,



Jean-Baptiste LEPETZ